

MAIRIE
de
SAINTE MARIE-AUX-CHÊNES

Département de la Moselle



Le Maire de Sainte Marie-aux-Chênes

à

**Mesdames et Messieurs les membres du
Conseil Municipal**

Affaire suivie par Cindy HEITZ
Nos références : n° 1785 /ADM/SL/CH

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Je vous remercie de bien vouloir assister à la séance du Conseil Municipal
qui aura lieu à la **MAIRIE, 2 place François Mitterrand, SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES** le

MARDI 6 OCTOBRE 2026 À 20 H

En comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes
sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Sylvie LAMARQUE



RAPPEL : article 4 du règlement Intérieur adopté par délibération du 30 mars 2026 :

Tout membre du Conseil Municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

Les dossiers sont à disposition, en mairie, dans les quatre jours ouvrés précédant la séance, aux heures d'ouverture de la mairie.

ORDRE DU JOUR

OBJET

- | | |
|-------------------|--|
| POINT N° 1 | Désignation d'un(e) secrétaire de séance |
| POINT N° 2 | Adoption du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal |
| POINT N° 3 | Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Sainte Marie-aux-
Chênes |
| POINT N° 4 | Cession d'une portion de la parcelle sise section 5 n° 878 |
| POINT N° 5 | Création d'un pumtrack |
| POINT N° 6 | Subvention à l'amicale du personnel communal |
| POINT N° 7 | Rapport annuel d'activités du syndicat Orne Aval - 2025 |

**LE CONSEIL MUNICIPAL SERA CLÔTURÉ PAR UN COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR
DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL, LE CAS ÉCHÉANT**